



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Fax : 03 90 22 13 16
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>



Compte-rendu du groupe technique du 19 avril 2012

Un groupe technique sur le mouvement s'est tenu jeudi 19 avril 2012 à l'inspection académique sous la présidence de Monsieur Ladaïque, iena.

Direction d'école

- Un certain nombre de directions ont été attribuées à des personnels inscrits sur la liste d'aptitude et ayant fonction depuis la rentrée dans les règles précisées par les différentes circulaires.

- Les fusions d'écoles (Meinau et Canardière) prévues à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 14 avril n'ont pas été actées à ce jour. Elles seront peut-être proposées au Conseil Municipal le 11 mai. Les commissions pour ces directions à profil ont déjà eu lieu mais sans accord de la Mairie, il ne peut y avoir fusion de directions.

En cas de refus de la municipalité, une expérimentation comme à Schiltigheim entre Paul Bert et Normandie pourrait avoir lieu.

Les situations de ces écoles, ainsi que celles des directions qui se libèreraient, sont en attente.

Comme le sont les directeurs qui subissent des mesures de carte scolaire et qui n'ont rien obtenu à ce jour.

Affectations CAPASH

Les stagiaires ont tous obtenu des postes sauf 3 personnes.

Suivi des personnes victimes de carte scolaire RASED et brigades

1) RASED

La plupart d'entre eux obtiendraient un poste à l'issue du premier temps. La CAPD suivra de près les personnels n'ayant rien obtenu à cette phase.

- Certification CLIN : sur 5 personnes, une seule serait reçue. Elles obtiennent toutes un poste, certaines celui où elles exerçaient afin de pouvoir se représenter.

2) Brigades : seule une personne n'a rien obtenu et passera au 2nd temps du mouvement.

Priorités médicales et sociales

Toutes les personnes ayant une priorité absolue ont obtenu un poste.

Les situations de quelques personnes (attention particulière ou 5 points) seront revues au le 2nd temps du mouvement.

Cas particuliers

Les représentants du personnel ont dénoncé le manque de visibilité de l'attribution des postes sur vœux géographiques.

L'administration va elle aussi essayer de « comprendre » comment cela fonctionne !!!

Un certain nombre de situations ont été examinées qui vont permettre aux personnels de demander une participation exceptionnelle au 2nd temps du mouvement.

Les représentants du personnel ont fait rectifier un certain nombre de barèmes (points ZEP oubliés, points Vosges du Nord ...)

Le SNUipp rappelle que d'après la loi, la reprise après un congé parental peut se faire dès les 3 ans de l'enfant et non à la rentrée.

Les postes pour les S1 seront bloqués à l'issue du 1er temps du mouvement.

Les propositions d'affectation seront sur l-prof à partir du 7 mai, soit une semaine avant la CAPD du 15 mai qui les validera.